

Image not found or type unknown



Une maison non vendue et l'erreur d'avoir fait un prêt relais

Par **che**, le **04/11/2008** à **23:16**

Bonjour,

Nous vendons une maison depuis mai 2007 et nous avons fait un prêt relais pour l'achat d'une autre. Notre banquier à bien voulu nous reculez les échéances mais lorsque la maison sera vendue on devra tout lui remboursé
On a entendu à la radio qu'il ne doit pas avoir de frais supplémentaires, vu la crise en ce moment et ils ont parlé de l'article L313-12.
Merci